

Des informations, des conseils

Vous bénéficiez des aides aux temps libres

en fonction :

- ◇ de votre situation,
- ◇ de votre **quotient familial**,
- ◇ de **l'âge de vos enfants**,
- ◇ si vous avez perçu une **prestation familiale** en janvier 2025 ou **l'allocation de rentrée scolaire 2024**.

- ◇ votre situation professionnelle et/ou familiale change, vous pouvez ouvrir des droits. N'hésitez pas à en faire la demande à la Caf par mail: atl@caf70.caf.fr
- ◇ vous êtes agent de l'Etat et des établissements publics (la Poste, et France Télécom), adressez-nous une attestation sur l'honneur du non cumul des aides

Toutes les informations sur les aides aux temps libres se trouvent sur le www.caf.fr

caf.fr



Tous les ans, je voudrais que ça recommence !

Votre enfant est bénéficiaire :

1. **La Caf vous informe**
2. **Demandez à la Caf votre notification de droits**

atl@caf70.caf.fr

Des aides pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à - de 18 ans Pendant les vacances scolaires

Quotients	Accueil de loisirs sans hébergement sans repas	Accueil de loisirs sans hébergement avec repas	Accueil de loisirs avec hébergement avec repas, 1 à 4 nuits
De 0 à 600 €	7€/J	10€/J	15€/j
+ de 600 à 700 €	4€/ J	6€/J	11€/J
+ de 700 à 800 €	3€/J	5€/J	10€/J
De 800 à 1100 €	2€/J	4€/J	9€/J



**Aides gérées par deux associations
Prenez directement contact avec elles**

Association familiale de VESOUL afvesoul@laposte.net		la Jeunesse au Plein Air 70 (JPA) jpa70@jpa.asso.fr	
Les séjours de vacances dans une famille d'accueil (à partir de 4 nuits consécutives)		Les vacances collectives (colonies, camps, accueil de scoutisme)	
Quotient	Pas de distinction de QF	De 0 à 500 €	De 500 à 800 €
Aides Caf	12€ par jour	15 € par jour	10 € par jour



**Pour bénéficier des aides aux
temps libres**

- demandez à la Caf votre notification de droit à l'adresse suivante : atl@caf70.caf.fr
- transmettez la notification à la structure d'accueil
- Le centre de loisirs déduira directement l'aide de la facture